



Programme de Recherche
"Gestion durable des déchets et de l'assainissement Urbain"



Atelier régional de cotonou 9-11 Juillet 2002
« GESTION PARTAGÉE DES DÉCHETS DANS LES VILLES AFRICAINES »

INFORMATIONS SUR LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES À CONAKRY

Modi Mahy BARRY, Directeur Général du SPTD
Service Public de Transfert des Déchets
Tél B : 00224 41 43 95 / C : 00224 11 21 37 45
Conakry - Guinée

La Ville de Conakry, à la fois capitale politique et économique de la République de Guinée, est une presqu'île d'environ 308 km², avec une forme particulière (longueur de plus de 35km, largeur variant entre 1 et 6km) et un relief faiblement accidenté.

Conakry a connu une urbanisation rapide et souvent anarchique. Sa Population est d'environ 1,2 millions d'habitants, avec un taux de croissance annuelle de 6%.

En 1996, la ville produisait environ 600 tonnes d'ordures ménagères par jour dont moins de 20% était ramassés. Le service Public de ramassage des ordures ménagères de la ville avait presque cessé de fonctionner ; un secteur privé faisait timidement son apparition. L'état d'insalubrité de la ville était tel que le Gouvernement devait organiser périodiquement des opérations << coup de poing >> d'assainissement pour enlever les multiples dépôts sauvages qui encombraient la ville. Au cours du deuxième semestre de l'année 1996, le Gouvernement a décidé la mise en œuvre d'un programme d'urgence pour remédier à cette situation d'insalubrité caractérisée.

Ainsi est né le programme Transitoire de Gestion des Déchets en abrégé P.T.G.D.

I. Les grandes lignes de la récente réforme conduite dans la gestion des déchets à Conakry.

- La période 1985-1987 : Pré collecte, collecte et mise en décharge assurée par les 5 Communes (équipements au niveau des Communes) : Décentralisation du service
- 1987 : Création de L'Unité de Pilotage des Services Urbains (UPSU) dans le cadre du PDU2.

Dans ce cadre les mesures suivantes ont été prises :

Centralisation des moyens techniques ; Renouvellement de l'équipement(fourniture de 43 véhicules (BT,LC,140 conteneurs de 7m³),1 pelle chargeuse,1 bulldozer et 1 élévateur

Autonomie financière

Budget théorique de 1,1milliard de fg(alimenté par le BND et l'IDA), la ville ne finance que le salaire.

Résultats obtenus

L'UPSU a couvert la ville à 70% (1987-1992) soit :

A partir de 1993 l'UPSU ne ramassait plus que 20% des ordures produites par jour

Les raisons de cette chute sont :

Vétusté de l'équipement, manque de finance à cause du retrait de l'IDA dans la prise en charge des coûts de fonctionnement, service public gratuit non rentabilisé

Conséquences

- apparition des dépôts sauvages dans la ville
- la décharge principale non aménagée et envahie par les habitations
- l'incinération pratiquée à la décharge à grande échelle polluait la ville
- la prolifération des mouches, moustiques, insectes, rats et souris source de maladie

Mesures prises :

1996 : négociation du Programme Transitoire de gestion des Déchets (PTGD)

1997 : mise en œuvre du PTGD

II. Résultats techniques et financiers avant et après la réforme

Avant la réforme

Avant la mise en œuvre du PTGD, toute la chaîne de gestion des ordures ménagères (pré collecte/ collecte, transfert, mise en décharge) était assurée par les Communes ou la ville de Conakry. Suite à différentes réorganisations, l'Unité de Pilotage des Services Urbains (UPSU) a été créée en mai 1987, dans le cadre du premier projet urbain (1985-1990) et placée sous l'autorité du Gouvernorat de Conakry. Cette unité a poursuivi ses activités jusqu'en 1998.

Au cours de la période 1985-1992, L'UPSU a assuré une couverture systématique de la ville, avec un taux avoisinant les 70%.

A la fin de 1993, l'état et la Banque Mondiale ont interrompu toute participation au financement de l'UPSU, sans qu'une source alternative fiable ne soit trouvée. Comme conséquence, la capacité de l'unité s'est réduite brutalement, et le taux de couverture a chuté pour se situer autour de 10%. Le matériel était vétuste et ne comptait plus que 9 véhicules de transport et un bulldozer. La capacité de transfert de ce parc était de l'ordre de 120T/j contre une production journalière de 600T.

En raison de ses difficultés financières, la ville a procédé, début 1994, à la compression du personnel de l'UPSU dont l'effectif est passé de 418 à 353 personnes.

A cause des lacunes de plus en plus importantes de l'UPSU, le secteur privé commence à se manifester. En particulier les activités informelles de récupération et de tri valorisation commencent à s'organiser, et 3 PME de ramassage des ordures font leur apparition (Poubelles de Conakry, Lavenet, Inacav). Au moment du lancement du PTGD en Décembre 1996, 2 de ces PME (Lavenet, Inacav) étaient spécialisées dans le service de ramassage des ordures, tandis que la troisième (Poubelles de Conakry) intervenait exclusivement dans les principaux marchés.

Depuis 1991, Conakry a connu un certain nombre de projets soit d'étude soit d'opérations pilotes.

Méritent d'être cités dans ce cadre le projet PADU sur l'initiative de l'UNICEF et l'étude PADEULAC.

La chute des activités de l'UPSU et le faible impact d'un secteur privé en gestation ont eu des conséquences néfastes, notamment aux plans de l'environnement et sanitaire.

Après la réforme

A la demande du Gouvernement, le programme transitoire a été conçu pendant le second semestre de l'année 1996. Sa mise en œuvre a commencé en janvier 1997.

Le PTGD a couvert la ville en deux temps. Dans un premier temps le programme s'est adressé à trois Communes : Kaloum, Dixinn et Matam, dont la population totale s'élève à 409931 personnes (57403 ménages).

Ensuite, au cours de la deuxième année, l'extension s'est faite sur les Communes de Ratoma et Matoto (773421 personnes, 105033 ménages). Grâce à l'action du programme, le taux de ramassage des ordures ménagères est passé de 10% à 64% (décembre 2001).

Le volume d'ordure collectée et évacuée de moins de 20% à 87%. La fréquence de collecte est en moyenne de deux fois par semaine dans les ménages. Pour les gros producteurs de déchets, cette fréquence est définie au cas au cas. La facturation des ménages se situe en général entre 1000 fg et 5000 fg par mois. Le pourcentage de recouvrement auprès des ménages est de 76%, tandis que celui auprès des opérateurs économiques est de 90%.

III. Détails contractuels et opérationnels sur le partenariat entre les pouvoirs publics et les opérateurs privés

Le nouveau système de gestion des déchets à Conakry, est basé sur les principes simples et clairs et de mise en œuvre facile. Ces principes sont les suivants:

- La ville est subdivisée en 39 zones de collecte. La délimitation des zones de collecte doit obéir aux limites administratives des Communes et des quartiers.
- Une zone de collecte ainsi délimitée est une concession indivisible. En sont toutefois exclues les voies et places publiques qui l'objet de concession à part.
- En vue d'assurer la transparence nécessaire à la viabilité du système, une zone de collecte est adjugée exclusivement par appel d'offres, sur la base de critères explicites qui sont connus à l'avance de tous les interlocuteurs. Ces interlocuteurs sont :

Les PME intéressées à l'obtention de zone de collecte :

- Les Communes qui sont les Maîtres d'ouvrage,
- Le Gouvernorat qui a délégué la maîtrise d'ouvrage des Communes
- Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat à travers
- le PDU3 qui élabore et supervise la politique nationale en matière d'assainissement
- La Banque Mondiale qui est le partenaire dans la recherche d'une solution viable à la gestion des ordures ménagères :

Une zone de collecte est adjugée de façon exclusive à une PME. Du fait de cette adjudication, tout autre acteur présent dans la zone de collecte doit s'effacer, et ne pourrait plus exercer qu'en qualité de sous-traitant de la PME adjudicataire ; Les PME adjudicataires de zone de collecte bénéficient d'un encadrement et d'un appui à travers diverses initiatives mises en place dans le cadre du PTGD on peut citer en particulier :

Le recrutement d'une agence d'exécution dont les missions essentielles sont (i) la supervision des activités de PME (ii) la suivie des activités de du SPTD, (iii) la supervision et le contrôle des travaux d'aménagements des points de regroupement (iv) et la mise en œuvre d'un programme de communication qui doit aider à la vulgarisation du nouveau système de gestion des déchets solides et faciliter son implantation.

Intervention d'un spécialiste en appui aux PME dont la mission est d'aider les PME à se doter d'un système de gestion administrative, financière et comptable efficace et d'assurer l'interface PME/SPTD, La mise en place d'un fond de garanti pour aider les PME à faire face aux incertitudes en matière de financement, La Division du contrôle de la propreté (DCP) est un précieux outils d'intervention pour appuie l'action des PME et de SPTD.

IV. Réflexion sur les points forts et les points faibles de l'expérience et les perspectives de durabilité et répliquabilité

L'expérience du PTGD permet de formuler quelques enseignements, notamment :
En raison de la multiplicité des institutions qui sont concernées et de la nature complexe des questions à traiter, la volonté politique est premier critère de réussite ;
Les projets pilotes d'assainissement doivent avoir une envergure plus grande que par le passé, afin de disposer d'expérience plus significatives à très brèves échéances ;

Il est possible de résoudre un problème (gestion des ordures dans un contexte de pénurie de financement public) par la mise en œuvre de solutions simples (découpage de la chaîne, privatisation par étape, circuit court pour le paiement du service assuré par les PME, multiplication de source de financement) ;

L'implication des bénéficiaires (élus locaux et populations) et le dialogue permanent des intervenants facilitent et accélèrent même le processus de préparation et de mise en œuvre du projet ;

La maîtrise d'ouvrage déléguée est difficile à organiser, particulièrement dans un domaine de service public comme la gestion des ordures ménagères. Pour la réussir, les accords doivent être le plus détaillé et le plus précis possible.

La gestion des ordures ménagères est une action de longue haleine, qui va au-delà d'un projet. En effet les défis sont nombreux sur la voie de la mise en place d'un système efficace et dont la pérennité est assurée par :

L'accroissement des performances du système en portant le taux de collecte des ordures et de récupération des coûts à 90% ;

Le renforcement des capacités de gestion et d'intervention des PME en vue d'améliorer la qualité du service et la fiabilité du système ;

L'introduction des activités de récupération et de tri valorisation des déchets pour optimiser les transferts et mise en décharge ;

La privatisation complète du système, de la collecte, au transfert et à la mise en décharge des ordures ménagères ;

L'élaboration d'une véritable politique nationale de gestion intégré des déchets solides urbains.

Toute fois, la fragilité des PME (faible moyen technique charrette à traction humaine en grande partie), refus d'abonnement et de paiement par certains clients et la difficulté d'assurer le financement régulier du SPTD constituent le maillon faible du dispositif de gestion des déchets mis en place à Conakry.